

Commune de Steinsoultz - Département du Haut-Rhin
Procès-verbal des délibérations
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AOÛT 2025

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Procurations : 02

Le 22 août 2025, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. STALLINI Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 12 août 2025

Présents :

M. STALLINI Stéphane - Mme KEPPI Christine - M. BLIND Jean Louis- Mme SCHREIBER Sabrina - M. BURTSCHY Daniel - Mme GLENDEK Delphine - Mme NUSSBAUMER Eliane - M. PERROTTA Lorenzo - Mme SURGAND Sabine - M. TLILI Sylvain

Absents excusés :

M. BERTHIOT Ludovic

M. BRAND Cédric

Mme KAUFFMANN Marie

Mme WIEDER Anita

Procurations :

M. BRAND Cédric donne procuration à M STALLINI Stéphane

Mme KAUFFMANN Marie donne procuration à Mme SCHREIBER Sabrina

Secrétaire de séance :

Mme SURGAND Sabine

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation de la séance du 16 juin 2025**
- 2- Urbanisme**
 - 2.1. Points sur les dossiers d'occupation des sols
 - 2.2. Délégation de signature DP de Monsieur le Maire
- 3- Finances - Travaux**
 - 3.1. Photovoltaïque sur salle communale
 - 3.2. Signature Fondations église + CEA
 - 3.3. Changement drapeau UNC
 - 3.4. Extinction des lumières le matin en été
 - 3.5. Subvention collège de la Largue
 - 3.6. Locataires école primaire
 - 3.7. Benne à déchets verts – JETTINGEN
 - 3.8. Alimentation Fontaines – Rue de Metzlerlen et de Muespach et demande de subvention
- 4- Ressources Humaines**
 - 4.1. Emploi saisonnier
- 6- Divers**

- 6.1 Opération brioche
- 6.2 travaux d'intérêt de 105 heures

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

M. le Maire rappelle que pour les communes, l'article L. 2121-15 du CGCT précise que les secrétaires sont nommés par le conseil municipal parmi ses membres.

Mme SURGAND Sabine est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation de la séance du 16 juin 2025

Le procès-verbal de la réunion de la séance ordinaire du 16 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Urbanisme

2.1 Points sur les dossiers d'occupation des sols

Certificat d'urbanisme						
CU 068325 25 E0003	28/07/2025	SCP SCHMIDT Anne	4, Rue de Waldighoffen	STEINSOULTZ	S02N170/186	
CU 068325 25 E0004	16/07/2025	Maître PRAT Nicolas	6A, Rue de Waldighoffen	STEINSOULTZ	S02N313/317	

Déclaration Préalable						
DP 068 325 25 E0027	12/08/2025	URFFER Nathalie	52, Rue de Waldighoffen	STEINSOULTZ	S01N185	Abri de jardin
DP 068 325 25 E0028	13/08/2025	WIEDER Alain	20, Rue de Waldighoffen	STEINSOULTZ	S01N223	Abri à bois

Permis de construire modificatif						
PC 068 325 25 E0005	05/08/2025	HABERKORN Nathan et KAYSER Anastasia	4, Impasse de Laurède	STEINSOULTZ	S03N135	Construction d'une maison individuelle

2.2. Délégation de signature à un élu en vertu de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme (2025-23)

Monsieur le Maire sort de la salle,

Il est exposé au Conseil Municipal Monsieur Stéphane STALLINI, Maire de la Commune de Steinsoultz, a déposé une demande de déclaration préalable afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur un terrain cadastré S08 N282.

Il est donné lecture de l'article L422-7 du Code de l'urbanisme qui dispose que ; « Lorsque le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Le Conseil Municipal est invité à désigner en son sein un élu pour signer la décision concernant la demande d'urbanisme déposée par Monsieur le Maire.

Le Maire étant sorti de la salle,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Le conseil municipal :**

- **Désigne** Mme SURGAND Sabine à prendre la décision concernant la demande d'autorisation d'urbanisme déposé par Monsieur le Maire

3. Finances - Travaux

3.1. Pose de panneaux photovoltaïque sur salle communale (2025-24)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'étude de faisabilité concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

À cette suite, deux devis ont été proposé pour l'installation des panneaux :

- La société BAUER pour montant de 49 200 € TTC
- La société KOCH pour un montant de 49 098.24 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la proposition de l'entreprise KOCH

Charge Monsieur le Maire d'exécuter cette décision,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision notamment les dépôts des demandes de subventions

3.2. Signature Fondations église + CEA (2025-25)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le diagnostic architectural et patrimonial de l'Eglise Saint-Nicolas suite à l'étude menée cette année.

Ce descriptif se décompose en 3 étapes :

- Les travaux d'urgence et investigations complémentaires : 44 781.32 € HT
- Reprise en sous œuvre des fondations : 636 831.20 € HT
- Restauration de l'ensemble : 1 118 547.75 € HT

Les honoraires et frais annexes se rapportant aux travaux cités ci-dessus s'élèvent à 277 024.36 € HT

Vu l'importance du projet, Monsieur le Maire propose d'acter l'étape 1 et 2 avec les honoraires et frais annexes correspondant. Il informe également que la Commune a la possibilité d'effectuer une demande de subvention auprès de la CEA et autres organismes.

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la proposition de Monsieur le Maire qui vise à acter l'étape 1 et 2 ainsi que les honoraires et frais annexes
Charge le Maire à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour les demandes de subventions

3.3. Changement drapeau UNC (2025-26)

Monsieur le Maire informe de deux devis la société ABILIS pour la restauration à l'identique du drapeau UNC.

Le 1^{er} devis s'élève à 1740 € TTC comprenant :

- la confection du drapeau en ottoman tricolore avec broderie, frange, blason
- le fourreau tissu pour passage de la hampe
- la hampe en bois verni.

Le 1^{er} devis s'élève à 342 € TTC comprenant :

- l'étui avec bretelle et fermeture à glissière pour le rangement du drapeau
- le baudrier en cuir noir
- la cravate de deuil

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve les devis de la société ABILIS

3.4. Extinction des lumières le matin en été (2025-27)

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal son souhait de modifier les horaires d'allumage de l'éclairage public de la commune afin d'éviter l'allumage et l'extinction dans un délai très court le matin en été.

En effet l'éclairage public s'allume et s'éteint presque aussitôt lors de la période estivale où le jour se lève très tôt. La durée de vie des leds s'en verra d'autant rallongée.

Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la proposition de Monsieur le Maire qui vise à réduire l'allumage et l'extinction des lumières sur la période estivale.
Charge le maire de faire effectuer les réglages par la société LRE.

3.5. Attribution subvention au collège de la Largue (2025-28)

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la demande de soutien reçu par les élèves de 3e membres du club histoire et mémoire du collège de la Largue à Seppois-le-Bas, encadrés par leurs enseignantes Lucie HEITZ et Rachel VACHET -VALAZ.

Avec l'idée de rendre la mémoire autrement, les jeunes ont imaginé un cheminement mémoriel entre Ballersdorf et le Struthof, avec différentes étapes matérialisées par des œuvres d'art contemporain : la démarche s'est établie en co-construction avec l'artiste plasticien ZED.

La poursuite du projet se déclinera par l'installation au mémorial d'Alsace-Moselle de Schirmeck, 18 Flexos redonneront vie au groupe initial parti de Ballersdorf en 1943 et au CERD Struthof, un Flexo associé à un message sous forme d'œuvre par anamorphose viendront clore le chemin. Chacune des œuvres sera complétée d'un cartel comportant un QRcode qui renvoie au site internet du collège, présentant l'ensemble de la démarche pédagogique menée depuis l'origine du projet.

Le financement des œuvres d'art des dernières étapes du projet, pour un coût total de 13 764 euros TTC, permettraient d'achever cet ambitieux chemin de la mémoire.

Monsieur le maire met en avant le travail au long cours mené par les élèves volontaires et investis du club, pleinement acteurs de leur projet, qui ont appris à coopérer, à innover ensemble autour de la mémoire de ces réfractaires disparus il y a plus de 80 ans.

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide d'octroyer une subvention de 100 € TTC
Charge le maire d'exécuter administrativement et financièrement cette décision.

3.6. Locataire école primaire (2025-29)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les locataires au-dessus de l'ancienne école primaire envisagent de quitter les lieux.

Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas appliquer le délai de préavis.

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Décide de ne pas appliquer le délai légal de préavis

3.7. Benne à déchets verts – JETTINGEN (pas de délibération)

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la réception d'un courrier de la commune de Jettingen, les usagers ne respectant pas les horaires du dépôt des déchets verts seront désormais sanctionnés suite à l'installation d'une vidéosurveillance sur le site des déchets verts.

3.8. Alimentation Fontaines – Rue de Metzlerlen et de Muespach (2025-29)

Monsieur le Maire informe d'un devis de la société ENCER pour le remplacement du tuyau des Fontaines Rue de Metzlerlen.

Le devis s'élève à 10 944 € TTC.

A noter que toutes les demandes de subventions sont revenues négatives.

Le Conseil Municipal,
Après entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve le devis de la société ENCER

4. Ressources humaines

4.1. Création d'un emploi saisonnier

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

5. Divers

5.1. *Animations et Manifestations*

- Vente de brioches du 9 au 13 septembre 2025
- Spack-Owa le 04 octobre 2025
- Calendrier Année 2025 : Date à définir avec les présidents des associations

Le prochain conseil municipal est prévu le 07 octobre 2025 à 19h00

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h10.

Le Maire
Stéphane STALLINI

Le secrétaire de séance
Sabine SURGAND